



MAIRIE D'OBJAT - Place Charles-de-Gaulle
Téléphone : 05.55.25.81.63 - Télécopie : 05.55.25.93.38
e-mail : mairie@objat.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Affaire suivie par Marie-Elisabeth DALLES

Secrétariat - assemblée délibérante
REF : MED/2022-02
Le 17-03-2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 16 mars 2022

Le seize mars deux mille vingt et deux à vingt heures trente 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mars 2022 s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - salle d'honneur - Place Charles de Gaulle - sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire.

Etaient présents :

Philippe VIDAU, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL - Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Marie-Christine VERGNE, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Gisèle PERIER-BRIENCHON, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Christelle CHATAURET, Karine DESCHAMPS, William POUMEAUD, Denis VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

Absents

Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Michel DONZEAU

Johanna GERAUD : excusée

Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT donne pouvoir à Delphine SARCOU
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Robert DALLES est élu **secrétaire de séance**.

Madame TRALEGLISE fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance publique peut débuter.

Jean-Pierre LABORIE intervient au sujet des colis de Noël.

Il remercie l'ensemble des élus pour leur participation et leur investissement.

Il remercie plus particulièrement Madame CHATAURET et Madame DESCHAMPS et Monsieur DONZEAU qui ont assuré toute la logistique.

Les colis « chocolats » non distribués (pour des raisons de changement d'adresse, déménagement...) : il a été décidé de les offrir aux élus pour les remercier.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de compléter l'ordre du jour en y ajoutant 4 projets de « délibération sur table » :

1/ Solidarité Ukraine

2/ Projet de Manufacture de proximité (tiers-lieu rural) à Objat

3/ Projet de réalisation d'une Maison Médicale

4/ Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réalisation d'une Maison Médicale

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification à intervenir à l'ordre du jour.

Cette proposition est approuvée : 22 pour et 4 absentions (Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT / Gilbert JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU - sont contre le fait de déposer les délibérations sur table : pas le temps de mener une réflexion).

Monsieur le Maire insiste sur le fait que parfois les évènements font qu'il n'ait pas possible de faire autrement.

Ordre du jour du Conseil municipal du 16 mars 2022

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022

2022-007 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base d'un rapport

2022-008 - Désignation d'un correspondant « défense »

Ajouts sur table

2022-009 - Solidarité Ukraine

2022-010 - Projet de Manufacture de proximité (tiers-lieu rural) à Objat

2022-011 - Projet de réalisation d'une Maison Médicale

2022-012 - Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réalisation d'une Maison Médicale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-007

Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base d'un rapport

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 11 de la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les communes de 3 500 habitants et plus, doivent tenir en séance du Conseil Municipal un Rapport d'Orientations Budgétaires (ex D.O.B.) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure qui constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont et à recueillir les réflexions sur les grandes orientations budgétaires.

VU l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux Maires, des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires est l'occasion de transmettre et présenter une information aussi complète que possible sur le contexte économique et financier dans lequel la préparation du budget primitif 2022 est entreprise.

Pour l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de poursuivre les engagements pris en mars 2020, tout en continuant :

- à renforcer notre action en ce qui concerne les économies d'énergie,
- à mutualiser et à adapter - chaque fois que cela sera possible - nos services.

En conclusion, ce budget 2022 sera établi selon les mêmes principes que les années précédentes à savoir :

- détermination à investir,
- continuité des efforts sur les économies d'énergie avec une gestion maîtrisée des consommations et des coûts,
- pression fiscale contenue,
- recherche de subventions maximales.

Ouverture du débat :

Les perspectives et orientations budgétaires

- *En préambule, M. MOREAU s'interroge sur certains projets mentionnés dont il n'avait pas connaissance ; il s'interroge « fruit de quelle commission ? quelle réflexion ? »*

Réponse de Monsieur le Maire : les projets font partis du programme pour lequel ils ont été élus.

- *M. MOREAU : des demandes de subventions avant l'exécution des travaux : OK sur le principe ;*

Mais quel est l'intérêt premier des travaux ? ont-ils été évalués ?

Par exemple : construction du Padel et du mini-golf : « qu'est-ce que cela peut amener aux Objatois ? »

- *D. SARCOU : pas tenue au courant du travail des commissions car non communication des comptes rendus de commissions.*

Réponse de Monsieur le Maire : il serait opportun d'être présent aux commissions.

Ajout M. DONZEAU : tous les élus membres des commissions reçoivent une convocation et tous les élus non membres sont invités à y assister.

Intervention de S. CHEVREUX

- L. MOREAU : interrogation sur l'immeuble FAYE et cette subvention au titre du Fonds Friche ;
Réponse de Monsieur le Maire : le dossier est très ancien, la subvention octroyée sera versée au bailleur social porteur du projet.
- D. SARCOU : reconstruction du chalet n°2, prise en charge des assurances ? quel type de construction,
Réponse de M. DONZEAU : à l'identique sauf intérieur avec un accès PMR et explicatif donné sur le PMR
- C. BELLINA : cout des énergies ?
Réponse de Monsieur le Maire : Evolution des énergies ;
- D. SARCOU / L. MOREAU : consommation des énergies... éclairage « vert...out des énergies ?
- Monsieur le Maire : évolution des taux avec un baisse des taux de 2014 à 2019 et explicatifs
- D. SARCOU : aménagement de la rue Jean Sirey ;
Réponse de Monsieur le maire : dossier en cours auprès de bailleurs sociaux.

Au vu du rapport présenté, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à échanger sur les orientations budgétaires 2022

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires 2022.
- **DECIDE D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées pour l'année 2022, par Monsieur le Maire, dans les conditions prévues par les dispositions susvisées.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.



2022-008

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Délégation Militaire Départementale de la Corrèze procède à une mise à jour des fichiers des correspondants Défense. Afin de transmettre au Ministère de la Défense, les noms et coordonnées exactes des correspondants, il convient de désigner pour la Commune d'Objat, un nouveau correspondant Défense pour la période 2020-2026.

Monsieur le Maire propose de désigner Philippe SANTIN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE**, Monsieur Philippe SANTIN, Conseiller Municipal Délégué, en qualité de correspondant Défense de la Commune d'Objat pour la durée de la mandature, soit 2020-2026.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente.

Information sur le rôle du Correspondant Défense.



2022-009

Solidarité Ukraine

Depuis le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, un formidable élan de solidarité s'est manifesté à travers la France.

La commune, dès les premiers instants s'est impliquée dans la réflexion pour la mise en place ordonnée de soutiens, divers et variés, avec les services de la Préfecture et de l'Association des Maires de la Corrèze (Monsieur Philippe VIDAU est le référent sur la Corrèze).

En support de l'Entreprise PONTIER qui a déjà organisé une collecte, la collectivité doit s'engager à être active et facilitatrice pour relayer auprès du public et des associations cette démarche de solidarité avec la population ukrainienne.

Restera à mettre en place une logistique et communication efficaces → les élus référents sont Helga REMY et Jean-Pierre LABORIE.

Les élus peuvent se rapprocher de Monsieur LABORIE pour intégrer l'équipe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

-DONNE un avis favorable à cette démarche.

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Informations complémentaires :

- Prochaine collecte : le 25 mars 2022
- Départ du transporteur tous les 10 jours.
- Réunion VIDEO avec la Préfecture le 18 mars à 17h30.



2022-010

Projet de Manufacture de proximité (tiers-lieu rural) à Objat

Présentation du projet et éléments de contexte :

Issu de la volonté et l'expression des souhaits communs de Philippe VIDAU, de Monsieur Jean PONCHARAL, délégué à l'empreinte écologique de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et de l'association Eco Corrèze, il est en projet de constituer un espace exemplaire de maraîchage arboré à proximité de la MARPA, de l'EHPAD, de l'ESAT et des scolaires, en complément de l'installation d'animaux de compagnie et d'un poulailler pour les résidents de l'EHPAD.

Le cadre de la manufacture de proximité, programme gouvernemental, a été choisi pour une co-construction du projet, préluce à ceux présentés par Jean PONCHARAL à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corrèze (en décembre 2021) ainsi qu'à la branche projets collectifs du Crédit Agricole.

Ce projet s'inscrit dans une démarche pilote de pédagogie autour du maraîchage urbain, bio, selon l'expérience et la compétence de l'association du Pont du Saillant et Madame Virginie DE ANDRADE (formatrice) avec des activités motrices d'autonomie énergétiques et ouverte au passage d'usagers des établissements à proximité (abri recharge VAE et borne voiture) ...

Présentation du collectif :

Le projet d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec les avantages financiers d'une coopérative, sous la forme d'un chantier d'insertion regrouperait :

- la Mairie d'Objat, l'EHPAD, la MARPA, l'ESAT, le lycée agricole/horticole de Murat,
- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB),
- l'association « Eco Corrèze »,
- l'association d'insertion « Les amis du Pont du Saillant », qui gère déjà une activité maraîchère bio similaire, avec l'ESAT d'Objat,
- la société EBIKEPORT pour l'abri de recharge de vélos et véhicules électrique ainsi que le dispositif souhaité de vidéo-prévention avec écran promotionnel et informatif.
- une formatrice en agriculture urbaine, Virginie DE ANDRADE,
- un Conseil en financement et suivi de gestion d'entreprises à empreinte écologique vertueuse, le Cabinet briviste Katoupa, l'intervention d'une technicienne d'Agribio 19,
- le groupement de sociétés brivistes pour la gestion de capteurs pilote de gestion de l'arrosage,
- la Poste (filiale Urbi et département innovation régionale).

Ce projet s'insère dans une série de projets de maraîchage urbain, tant à BRIVE (jardin pilote d'agriculture de Virginie DE ANDRADE à Gaubre, Rivet...) que dans le reste du Département (zone test de la plaine de VARS, ferme de la grange de la plaine de ST VIANCE...)

La surface agricole « jardin pédagogique » s'étendrait sur un terrain qui pourrait se situer dans l'environnement de l'Espace Loisirs Jacques Lagrave et à proximité de la Loyre ou du canal.

Les besoins locaux :

- Être un lieu d'insertion des personnes suivies par l'association des amis du pont du saillant ;
- Être un lieu de formation à l'agriculture urbaine bio incluant des prestations de portage et de conciergerie en direction des écoles, et des particuliers ;
- Être un lieu de démonstration de pratiques d'arrosage connectée ;
- Répondre au besoin de sécurité et d'information des résidents de la MARPA, de l'EHPAD, des touristes et citoyens utilisant la voie verte ;
- Constituer un point de recharge des véhicules à proximité (parking limitrophe, visiteurs, cyclistes)
- Etc.

Impact socio-économique

Être le premier site de « manufacture agricole bio et d'insertion complété d'activité de formation tout public local avec une fonction mobilité douce, de sécurité et d'information intégrée).

L'activité de formation de personnes en insertion, de particuliers, voire de professionnels en conversion est centrée sur la mise en valeur du site d'accueil des séniors.

Gouvernance et partenaires

- L'ESAT serait la structure porteuse initiale devant évoluer vers un statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif ;
- Le choix de la SCIC permet l'intégration d'entités diverses formes juridiques avec un degré de participation égal tout en devant respecter l'objectif d'équilibre financier d'une activité économique

Maitrise foncière

Le foncier pourrait être mis à disposition par la Mairie d'Objat.

La commune d'OBJAT pourrait s'inscrire dans cette démarche de tiers lieu rural et se positionner en qualité de facilitatrice.

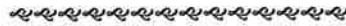
Après en avoir délibéré, (22 POUR et 4 abstentions - Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT / Gilbert JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU),

Le conseil municipal :

- DONNE un avis favorable à ce projet innovant, structurant.
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Informations complémentaires

- Explications de Monsieur le Maire : genèse du projet
- L. MOREAU : doute sur le caractère d'urgence.



2022-011

Projet de réalisation d'une Maison Médicale

En préambule, Monsieur le Maire fait un bref historique.

Depuis plusieurs années, la Municipalité mène de nombreuses démarches volontaristes et des politiques actives en faveur du réaménagement urbain, des espaces publics au cœur de la ville, de l'habitat et aussi des actions à destination des commerces pour la redynamisation et la valorisation du centre-bourg d'Objat, enjeux fondamentaux pour l'attractivité et le développement d'un territoire rural.

Soucieuse de conforter son rôle de pôle structurant à l'échelle du secteur Nord-Ouest de l'Agglo, elle investit de manière continue sur son offre d'équipements et services.

Afin de renforcer son attractivité et son rayonnement, la ville a engagé une réflexion sur la santé et le bien-être, une priorité des élus. En effet dans ses objectifs, l'équipe municipale a sélectionné en premier lieu la santé et le bien-être consciente que c'est une priorité pour tous, et d'autant plus en cette période de pandémie.

La municipalité souhaite anticiper le départ à la retraite de plusieurs médecins.

C'est pourquoi le sujet d'une Maison Médicale est au cœur de la question de la municipalité, véritable projet de territoire pour le bassin de vie d'Objat.

L'objectif est de garantir aux administrés la présence de généralistes sur la commune.

La Municipalité prévoit ainsi de faciliter le regroupement de médecins, infirmiers, autres et aussi l'arrivée de nouveaux médecins généralistes dans le cadre de cette future Maison Médicale. Elle devra proposer des locaux adaptés et fonctionnels pour l'accueil de médecins et de spécialistes. Elle devra aussi favoriser les connexions, les échanges, et une meilleure collaboration entre les professionnels pour améliorer l'accompagnement des patients.

Enfin, elle devra faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou malades et développer la prévention et la promotion de la santé.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal a délibéré - à l'unanimité - le 10 mars 2021 pour l'acquisition par la Commune d'un ensemble immobilier situé 7 rue Jean Lagarde nécessaire à la réalisation de ce projet.

Différentes étapes sont alors nécessaires et indispensables en amont avant la réalisation de ce projet à savoir des échanges et concertations avec les médecins afin de définir leurs besoins et évaluer leurs attentes en tant que professionnels, de définir le portage du projet et la Maitrise d'Ouvrage (différentes possibilités et options ont été envisagées), estimer la faisabilité financière du projet, ...

Compte tenu de l'avancement des réflexions, il est proposé le Plan de Financement Prévisionnel suivant :

Dépenses :

Montant Acquisition et Frais annexes :	135 000 €
Montant de l'Opération (études, maîtrise œuvre, travaux, ...) :	660 000 € TTC
Montant total des dépenses :	795 000 € TTC

Recettes :

Partenaires Financiers - Subventions prévisionnelles	
DETR (Etat) Foncier - sollicitée :	35 000 €
DETR (Etat) Santé (Maison Médicale) - sollicitée :	140 000 €
FST (Agglo) - non encore sollicitée :	?
Conseil Départemental de la Corrèze - non encore sollicitée :	?
TVA	110 000 €
Montant total des recettes :	285 000 €
Autofinancement ou emprunt :	510 000 €

Après en avoir délibéré, (25 POUR et 1 abstention Laurent MOREAU),

Le conseil municipal :

- DECIDE le principe de réalisation d'une Maison Médicale et le « portage » par la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Département via Corrèze Ingénierie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultation de maîtrise d'œuvre, travaux...) et à signer les marchés à intervenir.
- AUTORISE le Maire à intervenir auprès de partenaires financiers et solliciter les subventions
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.



2022-012

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réalisation d'une Maison Médicale

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la commune investit de manière continue dans son offre d'équipements et services.
- Qu'elle a engagé une réflexion sur la santé et le bien-être, priorité des élus.
En effet dans ses objectifs, l'équipe municipale a sélectionné en premier lieu la santé et le bien être consciente bien entendu que c'est une priorité pour tous, et d'autant plus en cette période de pandémie.
- Que la municipalité souhaite anticiper le départ à la retraite de plusieurs médecins. C'est pourquoi le sujet d'une Maison Médicale est au cœur de la question de la municipalité, véritable projet de territoire pour le bassin de vie d'Objat. L'objectif est de garantir aux administrés la présence de généralistes sur la commune.
- Que la Municipalité prévoit ainsi de faciliter le regroupement de médecins, infirmiers, autres et aussi l'arrivée de nouveaux médecins généralistes dans le cadre de cette future Maison Médicale. Elle devra proposer des locaux adaptés et fonctionnels pour l'accueil de médecins et de spécialistes. Elle devra aussi favoriser les connexions, les échanges, et une meilleure collaboration entre les professionnels pour améliorer l'accompagnement des patients. Enfin, elle devra faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou malades et développer la prévention et la promotion de la santé.

- Que le Conseil Municipal a délibéré - à l'unanimité - le 10 mars 2021 pour l'acquisition par la Commune d'un ensemble immobilier situé 7 rue Jean Lagarde nécessaire à la réalisation de ce projet.
- Que la Commune a décidé - par voie délibérative n° 2022-011 - de réaliser une Maison Médicale dont l'estimation de l'opération (études, maîtrise d'œuvre, travaux,) a été évaluée à 550 000 € HT.

La commune sollicite donc les services de l'Etat pour une subvention de 140 000,00 € soit 40 % de 350 000 € plafond de l'assiette éligible dans le cadre du volet Santé et plus précisément des Maisons Médicales ;

Après en avoir délibéré, (25 POUR et 1 abstention Laurent MOREAU),

Le conseil municipal :

-SOLLICITE auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention de 140 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 pour financer cette opération prévue dans le cadre des Maisons Médicales.

-ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de l'opération (études, maîtrise d'œuvre, travaux) :	550 000 €HT
TVA :	110 000 €
Montant total de la dépense :	660 000 €TTC

Taux DETR (40 % = taux fixe 35% + 5% projets répondants aux critères Développement Durable) et plafond de l'assiette éligible à la subvention 350 000 €

Opération de réalisation d'une Maison Médicale	Plan de financement
Montant de la subvention Etat / DETR	140 000 €
Autofinancement	410 000 €
Total général (en €HT)	550 000 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé à 23h15.

Monsieur le Maire aborde le point suivant :

- Le Centre de vaccination a fermé le 12 mars 2022 (rappel de l'ouverture initiale le 17 mars 2021) ;  
Remerciements de l'équipe des élus (Robert DALLEES référent, Monique MANIERE, Marie-Christine VERGNE, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Lucie AUSSANAIRE, Elisabeth DALLEES).

14 000 personnes vaccinés.

Lecture du courrier d'un médecin intervenant sur le centre.

La séance est levée à 23h25.

Le secrétaire de séance



Robert DALLEES

Le Maire



Philippe VIDAU

| n° de délibération | Thème                 | Objet                                                                                    |
|--------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2022-007           | FINANCES              | Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base d'un rapport                           |
| 2022-008           | SECURITÉ              | Désignation d'un correspondant « défense »                                               |
| 2022-009           | SOCIAL<br>HUMANITAIRE | Solidarité Ukraine                                                                       |
| 2022-010           | SOCIAL                | Projet de Manufacture de proximité (tiers-lieu rural) à Objat                            |
| 2022-011           | SANTÉ                 | Projet de réalisation d'une Maison Médicale                                              |
| 2022-012           | FINANCES              | Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réalisation d'une Maison Médicale |